



# La **CCVBA** investit 1.400.000 € HT pour réhabiliter l'ancienne décharge publique de Maussane/Le Paradou

Les travaux lancés en octobre dernier sont en passe de s'achever. Ainsi, les neuf hectares de l'ancienne décharge publique de Maussane/Le Paradou qui fut ouverte durant plus de quarante ans, viennent d'être réhabilités avec pour but, la création d'une ferme photovoltaïque

*suite pages 8/9*



**CCVBA**

2, avenue des écoles 13520 Maussane-les-Alpilles  
 © 04 90 54 54 20 Fax 04 90 54 54 16  
 bienvenue@ccvba.fr  
 www.vallee-des-baux-alpilles.fr

**Mairie d'Aureille**

Rue Mistral 13930 Aureille  
 © 04 90 59 92 01 Fax 04 90 59 93 80  
 contact@mairie-aureille.fr  
 www.aureille.fr

**Mairie des Baux-de-Provence**

Grand-Rue 13520 Les Baux-de-Provence  
 © 04 90 54 34 03 Fax 04 90 54 49 23  
 mairie@lesbauxdeprovence.com  
 www.lesbauxdeprovence.com

**Mairie d'Eygalières**

Place Marcel Bonein 13810 Eygalières  
 © 04 90 95 91 01 Fax 04 90 95 96 40  
 mairie.eygalieres@wanadoo.fr  
 www.mairie-eygalieres.fr

**Mairie de Fontvieille**

8, rue Marcel Honorat 13990 Fontvieille  
 © 04 90 54 79 02 Fax 04 90 54 64 87  
 mairie@fontvieille.fr  
 www.fontvieille-provence-mairie.com

**Mairie de Mas-Blanc des Alpilles**

Place Pierre Limberton 13103 Mas-Blanc des Alpilles  
 © 04 90 49 07 98 Fax 04 90 49 08 29  
 mairie.mba@wanadoo.fr  
 www.vallee-des-baux-alpilles.fr

**Mairie de Maussane-les-Alpilles**

Avenue de la Vallée-des-Baux 13520 Maussane-les-Alpilles  
 © 04 90 54 30 06 Fax 04 90 54 36 45  
 mairie-maussane-les-alpilles@wanadoo.fr  
 www.maussanelesalpilles.fr

**Mairie de Mouriès**

35, rue Pasteur 13890 Mouriès  
 © 04 90 47 50 01 Fax 04 90 47 54 87  
 contact@mairie-mouries.fr  
 www.mouries.fr

**Mairie de Paradou**

Place Charloun Rieu 13520 Le Paradou  
 © 04 90 54 54 01 Fax 04 90 54 54 07  
 mairie.paradou@wanadoo.fr  
 www.mairie-du-paradou.fr

**Mairie de Saint-Étienne du Grès**

Place de la Mairie 13103 Saint-Étienne du Grès  
 © 04 90 49 16 46 Fax 04 90 49 06 28  
 saint-etienne-du-gres.mairie@wanadoo.fr  
 www.saintetiennedugres.com

**Mairie de Saint-Rémy-de-Provence**

Place Jules Pélissier 13210 Saint-Rémy-de-Provence  
 © 04 90 92 08 10 Fax 04 90 92 28 63  
 contact@mairie-saintremydeprovence.fr  
 www.mairie-saintremydeprovence.fr

**Le Mot du Président**

L'année 2015 s'est révélée une année charnière pour notre intercommunalité. Les Conseillers communautaires comme l'ensemble des services intercommunaux, mais aussi municipaux de nos dix communes, ont travaillé main dans la main pour que la **CCVBA** soit une intercommunalité forte, performante en de nombreux de domaines.

2016 s'annonce tout aussi passionnante, déterminante. Vos élus sont prêts à relever les défis qui se présenteront à eux afin de faire entendre la voix de nos dix communes rurales du nord des Bouches-du-Rhône.

Le débat d'orientation budgétaire 2016 de la **CCVBA** sur lequel vos Conseillers communautaires vont débattre au cours de ce mois de mars et le budget général, qui, lui sera voté au mois d'avril, vont permettre d'affirmer on ne peut plus clairement notre engagement pour le développement de notre territoire Alpilles et la défense de son environnement. Les travaux réalisés ces derniers mois sur le site de l'ancien centre d'enfouissement de Maussane/Le Paradou en sont un exemple majeur.

Comme pour toutes les collectivités locales, les finances et notre capacité d'investissements sont le nerf de la guerre. Et il est bon de souligner avec force que vos élus communautaires, toutes tendances politiques confondues, ont fait le choix de ne pas toucher à la fiscalité comme c'est le cas depuis neuf années consécutives. Le signe d'une gestion saine et parfaitement anticipée.

En pleine responsabilité, nous préférons jouer la carte de la sagesse en réalisant des investissements à la hauteur de nos moyens, même si la réforme des collectivités territoriales pourrait nous pousser à appuyer sur le levier fiscal.

La **CCVBA** ne souhaite pas - suite aux décisions prises par le législateur - devenir une contrainte pour les habitants de son territoire. Elle a comme objectif de s'affirmer, de façon toujours plus significative, comme un partenaire de proximité, un lien direct avec la vie de tous les jours en appliquant une politique locale au plus proche des attentes des 28.586 habitants de notre territoire. Vos élus de nos dix communes travaillent dans un même élan solidaire au service de tous.

Président de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles



Samedi 23 janvier la salle des fêtes d'Eygalières a accueilli la traditionnelle cérémonie des vœux de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles. Le public a pu prendre connaissance d'un bilan 2015 très à l'avantage de la plus petite des intercommunalités des Bouches-du-Rhône. Avec aussi des perspectives 2016 et pour les années suivantes où la **CCVBA** continuera de jouer un rôle de tout premier plan en faveur de son territoire

Hervé Chérubini, président de la **CCVBA** a commenté le déroulé de l'exercice 2015 et a évoqué les perspectives 2016. Une année écoulée et une en cours de déroulement où la Communauté de communes, a connu, ou va connaître, des avancées importantes. Au centre de ce discours, (comme le traduit ce nouveau bulletin d'information) le public a pu prendre acte de la volonté réaffirmée du développement économique et de la protection de l'environnement du territoire de la **CCVBA** ainsi que de l'action globale de la Communauté de communes en faveur des 29.000 habitants des dix communes qui constituent la population totale de l'intercommunalité Vallée des Baux-Alpilles.

A l'écoute du discours, les quelques deux-cents personnes présentes ont pu comprendre et vérifier qu'aucune compétence de la **CCVBA** (actuelles ou annoncées en 2017 ou d'ici 2020) n'est laissée pour compte. La volonté inchangée, voire démultipliée d'agir à l'avantage des territoires des



*Hervé Chérubini a indiqué que le Schéma de développement économique et celui de mutualisation des services définissent les axes de la **CCVBA** pour les prochaines années.*

*Le président a tenu à féliciter l'ensemble du personnel et les élus qui ont travaillé ensemble sur l'élaboration de ces documents.  
(Voir nos articles en pages 4/5 et 12/13).*

dix communes membres pour parvenir à réaliser des objectifs définis, évolue favorablement au fil des débats et des votes des quarante Conseillers communautaires. En 2015 on notera : les nombreux travaux d'assainissement conduits dans les communes, le développement de la filière amande, la viabilisation de douze lots sur la zone d'activité d'Eygalières...

Basée sur des principes forts que sont : le développement économique, la création d'emploi, la protection de l'environnement ou les services de proximité en faveur des habitants de notre territoire, la politique conduite au sein du Conseil communautaire s'exprime dans un climat de confiance et de sérénité.

Ainsi animée, la **CCVBA** devient une réalité avec un projet global qui avance jour après jour.

C'est l'idée forte qu'il faut retenir de cette cérémonie de présentation des vœux.

## Fiscalité : la **CCVBA** n'augmente toujours pas ses impôts

Comme lors des précédents exercices budgétaires (et ce depuis la création de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles), les taux de fiscalité de la **CCVBA** resteront inchangés pour l'année 2016. La volonté des élus est claire sur le sujet. Il est aussi important de rappeler que la fiscalité professionnelle (CFE) de la **CCVBA** est la plus basse du département des Bouches-du-Rhône. Aucun emprunt n'est actuellement contracté sur le budget principal de la Communauté de communes : "ce qui nous laisse une grande marge de manœuvre dans la gestion de nos finances" a souligné Hervé Chérubini.





# La **CCVBA** valide son Schéma de mutualisation des services



En moins d'une quinzaine de mois, élus, services intercommunaux et communaux ont travaillé de concert pour boucler la rédaction d'un Schéma de mutualisation des services. Ce Schéma répond à des exigences fortes : développer la mutualisation des services à l'échelle du territoire en respectant les identités communales, en intégrant en amont, les enjeux des ressources humaines

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, modifiée par celle du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, a rendu obligatoire l'élaboration d'un Schéma de mutualisation des services entre les intercommunalités et leurs communes membres dans l'année qui suit le renouvellement des Conseils municipaux.

Ainsi, suite aux élections de mars 2014, les intercommunalités devaient adopter avant le 31 décembre 2015 un Schéma de mutualisation des services et mener une réflexion sur l'ensemble des possibilités de mutualisation, et ce, pour toute la durée du mandat. Jusqu'en 2020 !

Avec une rédaction préalablement amorcée en 2014, le Schéma de mutualisation de la **CCVBA** a été adopté lors du Conseil communautaire du 15 décembre 2015 à Maussane-les-Alpilles qui s'est déroulé à la salle Jean Favier.

## Un enjeu majeur pour notre territoire et nos 10 communes

Cet enjeu majeur que représente la mutualisation se doit d'être respectueux de la spécificité des dix communes et de la légitimité des Maires. En effet, l'échelon communal demeure le premier lieu d'expression de la population et le Maire l'interlocuteur privilégié des habitants, grâce à une proximité et une grande connaissance de sa commune. Les relations entre communes nécessitent une plus grande convergence qui ne peut exister sans reposer sur des principes de concertation, de respect des identités communales et de transparence.

En dehors des transferts de compétences, afin de respecter le principe de libre administration, chaque commune est libre de rejoindre ou non un projet de mutualisation.



La collecte des ordures ménagères est une des prochaines compétences que prendra en 2017 la **CCVBA**.

# Les objectifs du Schéma 2015-2020

## Garantir l'efficacité de l'action publique

Maintenir la qualité du service public local

Assurer la cohérence et la lisibilité des politiques publiques

## Rechercher l'efficacité de l'organisation

Réduire les coûts, maîtriser les dépenses et maximiser les recettes

Valoriser et mieux utiliser les compétences des agents

En intégrant le Schéma de mutualisation, les communes s'engagent à participer activement aux travaux de mise en œuvre et à fournir à la **CCVBA** toutes les informations nécessaires et à participer financièrement au service mutualisé selon les règles définies en amont. Cette mutualisation doit générer son propre équilibre économique. Un pacte financier et fiscal sera étudié dès 2016 afin de régir les relations financières entre la **CCVBA** et ses dix communes membres.

La dimension ressources humaines fait l'objet d'une attention particulière. 537 agents (effectifs municipaux et communautaires) sont susceptibles d'être impactés directement ou indirectement par les processus de mutualisation.

## La mutualisation déjà mise en pratique

En amont de ce Schéma de mutualisation, la **CCVBA** a déjà commencé à pratiquer la coopération avec les communes. On peut recenser des mutualisations qui touchent aux : service commun d'instruction des permis de construire, partage de biens (barrières d'abrivados, scène pour spectacles), groupements de commandes (achats de fournitures administratives, travaux)...

Ce Schéma a donc pour but d'amplifier cette façon de rationaliser fonctionnement et maîtrise des dépenses aux niveaux de nos dix communes.

Parmi les orientations de ce Schéma, la **CCVBA** envisage notamment :

- La création d'une police mutualisée.
- La création d'un service commun d'achats et commandes publiques.
- La création d'un service commun comptabilité.
- La création d'un service commun gestion administrative du personnel.
- La création d'un service commun prévention et sécurité.
- La création d'un service commun système d'information graphique (SIG).



## A télécharger

Le Schéma de mutualisation répond à différentes exigences comme développer la mutualisation des services à l'échelle du territoire en respectant les identités communales et en intégrant en amont les enjeux des ressources humaines.



- Ce document de 81 pages est à télécharger sur le site de la **CCVBA**.

## CCVBA : consultez en ligne le rapport d'activité 2014



Le Rapport d'activité 2014 de la **CCVBA** est téléchargeable [www.vallee-des-baux-alpilles.fr](http://www.vallee-des-baux-alpilles.fr)

Ce document présente les nombreuses actions menées par la **CCVBA** en 2014 résultant de l'exercice de ses compétences statutaires et de la politique décidée par le Conseil communautaire. Le rapport d'activité constitue un document de référence donnant une vision complète de toutes les actions conduites par la **CCVBA**, aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.

## Sécurité publique : le Gouvernement communique pour réagir en cas d'attaques terroristes

À la suite des attentats du 13 novembre 2015, le Gouvernement a souhaité lancer une campagne de communication pour mieux préparer et protéger les citoyens face à la menace terroriste. L'affiche et les supports web "Réagir en cas d'attaque terroriste" marquent le lancement de cette campagne. L'affiche (voir ci-contre) donne des instructions pratiques pour réagir en cas d'attaque terroriste. Placée du point de vue de l'individu, elle permet à chacun de connaître, comprendre et assimiler en amont les comportements de base à tenir en pareille situation. Ces comportements sont résumés par le triptyque : "s'échapper, se cacher, alerter". Vous pouvez télécharger en grand format cette affiche sur le site de la **CCVBA**.



## Développement local : la CCVBA adhère à l'agence Provence Promotion

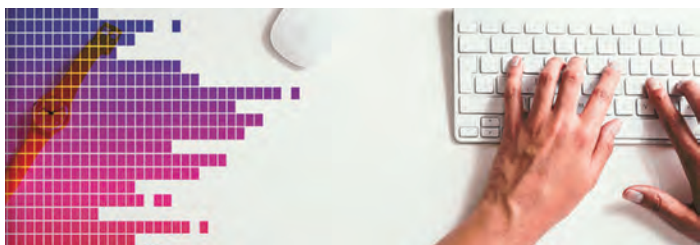
Dans le cadre de son Schéma de développement économique (SDE) - voir bulletin N°11 de mai 2015 - la CCVBA développe une stratégie de promotion du territoire et de prospection des entreprises. Pour ce faire, les



Conseillers communautaires ont décidé de s'appuyer sur l'expertise et le réseau de l'agence de développement économique des Bouches-du-Rhône Provence Promotion. Cette agence a pour but d'attirer et d'aider à l'implantation d'entreprises françaises et étrangères sur le département. Elle travaille déjà en lien étroit avec l'ensemble des intercommunalités des Bouches-du-Rhône, c'est pourquoi les Conseillers communautaires ont décidé de l'adhésion de la CCVBA à Provence Promotion par le versement d'une participation annuelle de 2.000 €.

## Développement local : la CCVBA partenaire du salon Destination numérique 2015 de la CCIT du Pays d'Arles

Pour soutenir le salon Destination Numérique 2015 où 27 prestataires du numérique du Pays d'Arles ont évoqué leur métier au Palais des Congrès d'Arles, les Conseillers communautaires ont décidé d'allouer une subvention de 2.000 € pour l'année 2015 à la CCIT du Pays d'Arles.



Ce salon animé d'ateliers et conférences autour de plusieurs thématiques a permis aux visiteurs de mieux aborder les "nouveaux" métiers du numérique comme les maintenances systèmes, la gestion électronique de documents, l'impression 3D...

## Développement local : annuaire en ligne sur le site de la CCVBA

Favoriser tous les secteurs d'activités de l'économie locale du territoire est l'objectif de l'annuaire en ligne sur le site web de la CCVBA. Cet annuaire numérique est destiné à regrouper les enseignes des dix communes et s'inscrit dans une démarche de facilitation d'accès à l'information avec des menus thématiques et de localisations géographiques. Pour figurer dans cet annuaire numérique il suffit d'envoyer vos coordonnées professionnelles par email à [bienvenue@ccvba.fr](mailto:bienvenue@ccvba.fr)



Développement local

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

# L'étude de la ZA de la Gare sur les rails

Concerté avec les entreprises existantes, les représentants de l'association Les Z'actifs de la Gare, le projet de requalification de la ZA de la Gare à Saint-Rémy-de-Provence offre de belles perspectives d'aménagement

Dans les ordres du jour qui font le contenu des délibérations du Conseil communautaire de la CCVBA, l'amélioration des zones d'activité est omniprésente. Les quarante Conseillers communautaires en sont d'accord. Pour celle dite de La Gare à Saint-Rémy-de-Provence l'étude lancée par la CCVBA et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement des Bouches-du-Rhône (CAUE 13) vise à restructurer et valoriser ce "spot" économique, qui, rappelons-le, capte de l'ordre de 20% la consommation des ménages des Alpilles. Cette zone est le premier pôle commercial de notre territoire intercommunal pour un chiffre d'affaire moyen annuel de 38 millions d'Euros.



### Pourquoi ?

Le territoire de la CCVBA et les zones d'activité bénéficient d'un environnement paysager et naturel de grande qualité. Cependant les enjeux environnementaux sont très peu pris en compte et ce cadre avantageux est souvent peu exploité pour valoriser les sites d'accueil. Les espaces publics, les aménagements, la signalétique, les entrées de zone et les façades ne sont pas toujours convenablement valorisés ou adaptés aux besoins des entreprises.

En effet, dans le cadre de son Schéma de développement économique, la CCVBA, en partenariat avec la Commune de Saint-Rémy de Provence et le soutien de l'association les Z'actifs de la Gare, a engagé une requalification de cette zone d'activité. Ce projet a pour but d'améliorer la fonctionnalité, l'accueil et l'attractivité de la ZA de la Gare, tout en développant une prise en compte qualitative de l'environnement et du paysage. Il s'agit de développer l'attractivité économique et la qualité de l'image de cette zone stratégique.



La ZA de la gare avant les travaux de requalification.



## Signalétique pour les nouveaux entrepreneurs qui s'installent sur les zones d'activité de la **CCVBA**

Lors du Conseil communautaire du 4 novembre 2015 à Fontvieille, les élus ont voté un geste de bienvenue aux entrepreneurs. Lors de l'acquisition d'une parcelle viabilisée sur une des ZA du territoire de la **CCVBA**, la signalétique commerciale (panneaux d'entrée de zone) est offerte. Toutes modifications ultérieures : changement de nom, logo, rajout d'un panneau, etc... est à la charge des entrepreneurs.

### EYGALIÈRES

## De premières entreprises "sortent" des Grandes Terres

Stéphane Guiran (sculptures d'art), Francis Guerrier (création-design), et la SARL Celtis (travaux agricoles) font partie des entreprises en cours d'installation sur la ZA Les Grandes Terres. Il reste donc neuf lots en cours d'attribution (compromis de vente). Ces trois entrepreneurs rejoignent ainsi les vingt-sept entreprises déjà présentes sur cette ZA qui comptaient déjà près de 240 salariés.



Laure Milleret - Chargée de mission développement local

"Nouvellement arrivée au sein des effectifs de la **CCVBA**, je participe activement au soutien et au développement économique du territoire sur lequel je vis, en tant que chargée de mission de développement économique. Il s'agit pour moi d'une véritable opportunité de participer à un projet de développement économique de territoire associant les acteurs économiques, sociaux, associatifs, environnementaux et les élus locaux conformément au Schéma de développement économique (SDE) adopté par la **CCVBA**."

Les marchés publics de la **CCVBA**. Il est rappelé aux entrepreneurs du territoire qu'ils peuvent consulter les marchés publics de la **CCVBA** sur [www.vallee-des-baux-alpilles.fr](http://www.vallee-des-baux-alpilles.fr) rubrique MARCHÉS PUBLICS

### SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

## En 2017, la **CCVBA** aura son nouveau siège à la Massane

Par le développement de ses compétences, des différentes mutualisations dont elle a été le moteur et par son affirmation en matière de développement économique, 2015 a été une année charnière pour la **CCVBA**. Ce nouveau profil donné à l'intercommunalité a nécessité l'augmentation des moyens techniques et humains qui étaient jusqu'alors à sa disposition. Les différentes réformes territoriales en cours ou à venir qui tendent au renforcement de l'intercommunalité poussent à continuer dans cette dynamique. Le Schéma de mutualisation (voir en pages 4/5) précise les différents domaines qui seront transférés ou mutualisés et qui nécessiteront des locaux plus adaptés que les actuels. Dans ce contexte, un bâtiment existant d'une surface de 822 m<sup>2</sup> sur la zone d'activité de la Massane à Saint-Rémy-de-Provence, (parcelle cadastrée section BY n°199 pour une superficie de 2.000 m<sup>2</sup>), vient d'être acheté par la **CCVBA** afin d'y domicilier le nouveau siège pour un montant de 770.000 € HT. Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soutiendra cette acquisition par un subventionnement de 70 % du montant de l'achat.



## Développement local : la **CCVBA** accentue son soutien à l'association Initiative Pays d'Arles

En Conseil communautaire du 23 septembre à Saint-Rémy-de-Provence, les élus ont accepté le versement d'une subvention complémentaire de 6.125 € à l'association Initiative Pays d'Arles afin de permettre un renforcement de l'intervention sur le territoire de la **CCVBA** et l'augmentation significative du nombre d'entreprises soutenues



[www.initiative-paysdarles.com](http://www.initiative-paysdarles.com)

financièrement par l'octroi de prêts. Pour cela l'association va créer un poste supplémentaire qui justifie le complément demandé. La subvention initiale octroyée lors du vote du budget le 15 avril 2015 était d'un montant de 13.000 €. La **CCVBA** conforte ainsi son partenariat avec Initiative Pays d'Arles qui propose un dispositif d'accompagnement et de financement performant destiné aux porteurs de projet souhaitant créer ou reprendre une entreprise en Pays d'Arles

En 2015, treize entreprises du territoire de la **CCVBA** ont été accompagnées et financées par Initiative Pays d'Arles. 152.000 € de prêts à taux 0% ont été engagés ayant permis de lever 1 million € de prêts bancaires.

## Mouriès : Fabrice Pérelli obtient le titre de Maître artisan de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat

Selon des conditions d'éligibilité précises, Fabrice Pérelli a obtenu le titre de Maître artisan après examen de la Commission régionale des qualifications. Ce titre peut-être attribué aux chefs d'entreprises immatriculés au Répertoire des métiers depuis au moins dix ans ou qui justifient un savoir-faire reconnu au titre de la promotion de l'artisanat (ex : participation à des manifestations collectives, réussite à des concours professionnels, réalisation de travaux de recherche, rédaction d'ouvrages professionnels...) ou aux chefs d'entreprises qui attestent de



leur participation à des actions de formation en tant que pédagogue (ex : accueil régulier d'apprentis avec au moins trois formations menées à terme, membre de jury d'examen, conseiller de l'enseignement technologique, enseignant technique...) Ainsi,

Fabrice Pérelli installé à Mouriès justifie de ses connaissances en gestion d'entreprise en étant immatriculé au Répertoire des métiers depuis quatorze ans. Fabrice Pérelli possède un BEP "Construction bâtiment gros œuvre carrelage-mosaïque" et un CAP "carrelage Mosaïque". Il est aussi Maître d'apprentissage et a formé neuf apprentis dont un en cours de formation et quatre qui ont mené à terme leur formation. Lors de la cérémonie des vœux 2016 d'Alice Roggiéro, Maire de Mouriès, Fabrice Pérelli a reçu la médaille d'honneur de la ville de Mouriès.



[www.cma13.fr](http://www.cma13.fr)



suite de la page Une

Sur cette image on peut distinguer les trois niveaux de matériaux qui recouvrent les 9 hectares de l'ancienne décharge publique de Maussane/Le Paradou. La **CCVBA** va redonner vie à cette parcelle avec la prochaine floraison d'une prairie sèche.



Sur ce site la **CCVBA** envisage dans les prochaines années d'implanter une ferme photovoltaïque. Les travaux de réhabilitation ont été pensés pour offrir des conditions optimales afin de capter au mieux les fameux ultra-violets.



150.000 mètres cubes de déchets dégradés ont été répartis sur le site puis recouverts par une première couche argileuse imperméable, une seconde graveleuse drainant les eaux et une troisième terreuse qui seraensemencée.





## Interdiction de brûler ses végétaux

En France, l'Adème estime qu'un million de tonnes par an de déchets verts provenant de l'entretien du jardin des particuliers sont brûlés à l'air libre. Largement pratiquée cette activité est pourtant interdite depuis plusieurs années. La combustion du brûlage des végétaux dégage des substances polluantes, toxiques pour l'homme et néfastes pour l'environnement. Ne pas brûler ses déchets verts permet d'améliorer la qualité de l'air et préserve notre santé. Des solutions alternatives adaptées plus respectueuses de l'environnement privilégient la valorisation des déchets verts plutôt que leur brûlage. Les collectivités ont un rôle prépondérant à jouer en communiquant auprès de leurs concitoyens et en veillant à la stricte application de cette interdiction mais aussi en s'assurant de la bonne élimination de leurs déchets verts. Ce qui est le cas avec les différentes possibilités qu'offre la déchèterie mobile de la **CCVBA** où les déchèteries intercommunales de Saint-Rémy-de-Provence, Maussane/Le Paradou, Saint-Étienne du Grès...



Les fameuses "trente glorieuses" ont plus ou moins tout autorisé. Le monde alors se consommait sans modération, aucune retenue, demain était loin. Aujourd'hui, l'heure est venue de payer l'addition en venant au secours de notre environnement, de notre climat. Biens universels. Avec la réhabilitation de l'ancienne décharge publique de la Vallée-des-Baux, la **CCVBA** a pris les responsabilités qui sont les siennes pour gommer les erreurs des années 70/80, période où le développement durable faisait sourire une grande majorité de la planète Terre. Lourde erreur !

2015 restera comme l'année où la **CCVBA** a lancé une de ses plus significatives interventions au plein bénéfice de son territoire situé sur le périmètre du Parc naturel régional des Alpilles. Si ces derniers mois la mise en propreté du site est devenue une réalité, la **CCVBA** souhaite pousser encore plus loin son implication éco-environnementale avec la création d'une ferme photovoltaïque dont la réalisation est envisagée d'ici 2020.

La réhabilitation de ce site de neuf hectares lancée au mois d'octobre 2015 a nécessité un montant de travaux de 1.400.000 € HT et 69.000 € HT de maîtrise d'œuvre confiée à EODD ingénieurs conseils pour un subventionnement du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône de 70%. Cette opération est une des plus importantes réalisées par la **CCVBA**.

Les travaux actuellement en cours d'aboutissement réalisés par la société Guintoli SA implantée Saint-Étienne du Grès, répondent aux attentes exprimées par les Conseillers communautaires. Pour la petite histoire, selon les plannings de pleine activité, ce chantier aura fait travailler pas moins de quarante personnes. Ce qui a été aussi bon pour l'emploi. Avec ces travaux la **CCVBA** est en passe de rendre ce site à Dame nature. Un exemple de mobilisation pour la protection de notre environnement dans notre département. Les élus et les agents de la **CCVBA** peuvent être fiers du travail et de leur devoir ainsi accomplis.



*L'ensemencement de la future prairie sèche sera effectué au cours de ce mois de mars 2016 et sera complété à l'automne.*



*En présence de Gérard Béréziat, directeur des services techniques de la **CCVBA**, tous les mercredis matins des réunions de chantier ont permis de faire un point sur le bon déroulement de cette opération de réhabilitation de l'ancienne décharge publique.*



# Développement local : la CCVBA soutient le Syndicat des jeunes agriculteurs

Partenaire à part entière du monde agricole, la CCVBA a soutenu le "Forum agricole, installation, transmission" qui s'est déroulé en novembre à Salon-de-Provence. Fondé en 1957, Jeunes agriculteurs est le seul



www.jeunesagriculteurs13.fr

syndicat professionnel composé exclusivement de jeunes âgés de moins de 35 ans. Syndicat apolitique et indépendant il dénombre 50.000 adhérents et a pour objectifs de défendre les intérêts des jeunes agriculteurs et de favoriser l'accès au métier pour assurer le renouvellement des générations en agriculture.

# Maussane-les-Alpilles : grande solidarité et générosité pour le Téléthon 2015

En décembre dernier, Maussane-les-Alpilles a eu la chance d'être ville ambassadrice du Téléthon 2015. Mais au-delà du village, ce sont les communes de la Vallée-des-Baux (et nombre d'associations venues d'ailleurs) qui se sont regroupées autour du Téléthon des Alpilles. Cette grande manifestation télévisée en direct sur les antennes de France Télévisions depuis la superbe place Laugier de Monblan a été une



www.afm-telethon.fr



formidable réussite. Ce fut l'occasion de rassembler toute une population dans une grande fête au cœur de l'hiver, un magnifique moment de convivialité et de gaieté. Les animations proposées par les associations ont connu un réel succès et le défi la Cuvée téléthon a été relevé haut la main avec la vente d'environ 3.000 bouteilles d'un quart de litre d'huile d'olive, récoltant près de 50.000 € reversés bien évidemment à l'AFM-Téléthon pour la recherche contre les maladies neuromusculaires. Occasion de rappeler que le Téléthon est à chaque édition un élan populaire unique au monde par son ampleur. Il donne à l'association AFM-Téléthon les moyens de mener son combat contre la maladie. Chaque premier week-end de décembre, il rassemble cinq millions de Français, deux cents milles bénévoles et soixante-dix partenaires nationaux en mobilisant plus de trois cents milles salariés dans toute la France, y compris en outre-mer. Depuis sa création en 1987, le Téléthon est un exemple de combat citoyen. C'est la possibilité pour chacun d'aider, de faire bouger les choses, de devenir acteur de la recherche, de s'unir autour des malades et de leurs familles et de leur témoigner solidarité et soutien.

# La filière amande de la CCVBA passe la vitesse supérieure

La volonté politique de la CCVBA de relancer la culture de l'amande dans les Alpilles au service d'un développement durable et de protection de l'environnement de notre territoire prend de l'ampleur en intégrant l'action économique, l'agriculture, la valorisation des paysages, la culture, le tourisme avec également la notion de promotion du territoire en favorisant la biodiversité des Alpilles



Pour parvenir à atteindre ces nombreux objectifs, concertation et meilleure connaissance des savoir-faire sont des clés pour donner un nouvel essor à une filière professionnelle spécialisée qui proposera de multiples produits issus de cet arbre emblématique des Alpilles. Ces derniers mois, et notamment en septembre dernier, la visite du verger d'amandiers de Jean-Pierre Jaubert (situé sur le plateau de Valensole) a été organisée par la Chambre régionale d'agriculture Provence-Alpes Côte d'Azur. On a également pu y découvrir la plus importante casserie d'amandes privée française.

Cette visite de terrain s'est déroulée en présence d'André Pinatel, président d'honneur de la Chambre régionale d'agriculture, d'Hervé Chérubini, président de la CCVBA, Karine Briand, directrice générale adjointe de la CCVBA, de Matthieu Bameule, chargé de développement local pour la CCVBA, mais aussi des confiseurs, notamment Jean Martin (Maussane-les-Alpilles) et Pierre Lilamand (Saint-Rémy-de-Provence) ainsi que des agriculteurs de notre territoire ayant des projets de plantation d'amandiers dans les Alpilles. Lors de cette rencontre chacun a pu voir le déroulement de la période de récolte de l'exploitation de Jean-Pierre Jaubert qui compte pas moins de 15.000 arbres.

**AMANDIER, L'OR BLANC DE LA PROVENCE ?**

Ammandier, arbre noble, est cultivé en France depuis plus de 2000 ans. C'est un arbre à croissance lente, qui nécessite un terrain bien exposé et une culture soignée. La Provence est le cœur de production de cet arbre précieux. Les amandiers de la région sont réputés pour leur huile d'olive de qualité et leur amande douce.

**LA PRODUCTION D'AMANDES EN FRANCE**

La France est le premier producteur mondial d'amandes. La production est concentrée dans le sud de la France, notamment dans les Alpilles. Les amandiers sont cultivés sur des pentes exposées au sud, avec des sols riches en calcium. La récolte a lieu en septembre et octobre.

**LES AMANDIERS EN ALPILLES**

Les Alpilles sont une région idéale pour la culture de l'amandier. Le climat méditerranéen, avec ses hivers doux et ses étés chauds, est parfait pour ce fruit. Les amandiers de la région sont cultivés sur des pentes exposées au sud, avec des sols riches en calcium. La récolte a lieu en septembre et octobre.

**PIERRE LILAMAND, CONFISSEUR**

Pour la création de ses créations, il aime de planifier ses projets à l'avance.

Confiseur depuis 1980, Pierre Lilamand a fait de la confiserie son métier. Il aime travailler avec des produits locaux et de qualité. Ses créations sont uniques et savoureuses. Il aime partager son savoir-faire et ses recettes.

**LES AMANDIERS EN ALPILLES**

Les Alpilles sont une région idéale pour la culture de l'amandier. Le climat méditerranéen, avec ses hivers doux et ses étés chauds, est parfait pour ce fruit. Les amandiers de la région sont cultivés sur des pentes exposées au sud, avec des sols riches en calcium. La récolte a lieu en septembre et octobre.

Ces derniers mois, la presse a consacré de nombreux articles au développement de la Filière Amandes comme ici avec un dossier réalisé par le magazine Accents de Provence N°231 du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. (Voir la revue de presse du site de la CCVBA).



*En décembre une réunion sur la filière amandes s'est tenue au Centre technique interprofessionnel des fruits et des légumes (CTIFL) de Saint-Rémy-de-Provence, en partenariat avec le GRCÉTA de basse Durance et la Chambre régionale d'agriculture.*

## Table ronde interprofessionnelle et premières plantations en 2016

Dans le déroulé de la progression de la filière Amande, la **CCVBA** joue un rôle précurseur. En atteste la réunion de la filière Amandes des Alpilles qui s'est tenue le 4 décembre au Centre technique interprofessionnel des fruits et des légumes (CTIFL) de Saint-Rémy-de-Provence en présence de plus de 70 acteurs du monde agricole. Ont été évoqués : la relance de la filière sous l'angle macro-économique, la restitution de l'étude climatologique du Centre d'information régional agro-météorologique et économique (CIRAME), le matériel végétal et l'état des recherches agronomiques, les méthodes pour conduire un verger mais également les systèmes de plantation, de matériels de récolte et surtout des témoignages et échanges d'amandiculteurs ou d'agriculteurs fortement intéressés par la diversification de leurs exploitations avec de nouveaux projets de plantations.

Les avancées de la Filière amande des Alpilles fait parler en bien. Elle est en plein déploiement et au service de la réussite des agriculteurs. Le monde agricole de notre territoire s'y penche avec grand intérêt.

Le projet Amande se concrétise déjà par les toutes premières plantations effectuées fin janvier aux Baux-de-Provence, contribuant à cette occasion à valoriser les paysages de notre territoire. (Voir notre article en dernière page de ce numéro.)

**Filière amandes :** nous invitons les acteurs privés ou publics, agriculteurs, entreprises et commerçants intéressés par cette filière à prendre contact avec Matthieu Bameule, chargé de mission développement local de la **CCVBA**.  
 ☎ 04 90 54 54 20 (standard) ou matthieu.bameule@ccvba.fr



LA RÉGION

## La Région sollicitée par la **CCVBA**

Le 23 septembre le Conseil communautaire s'est engagé dans le dispositif contractuel prévu par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dénommé "Contrat régional d'équilibre territorial" (CRET) qui permet aux collectivités signataires de solliciter la participation de la Région sur des projets portant les orientations suivantes :

- Impulser et accompagner la transition écologique et énergétique.
- Favoriser un aménagement du territoire régional.
- Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi.
- Renforcer les solidarités et la sociabilité au sein des territoires.

A cet effet, la **CCVBA** souhaite, par la signature du CRET, solliciter la Région pour des subventions d'aides à l'investissement relatives à deux projets : Filière amandicole ainsi qu'une étude de faisabilité pour une unité de production de pellets (*granulés de bois*).

## Maussane-les-Alpilles : la "Fête de la récup" sensibilise les scolaires à protéger l'environnement

Dans le cadre de la "Fête de la récup" organisée par le syndicat de traitement des déchets Sud-Rhône Environnement à Maussane-les-Alpilles, la **CCVBA** a proposé une exposition des enfants de l'école de Mas-Blanc des Alpilles autour de l'univers de Niki de Saint-Phalle. Cette expo, où le réemploi des déchets a été le fil conducteur, a eu comme



base différentes structures représentant des nounours, bustes, forme de carton... Ce rendez-vous est le fruit du travail de sensibilisation effectué tout au long de l'année dans des ateliers scolaires animés par Nathalie Manceron, chargée d'éducation au développement durable au sein des services de la **CCVBA**.

## Fontvieille : les scolaires visitent la station d'épuration

Tout au long de l'année un travail de sensibilisation à la protection de l'environnement concerne des scolaires du territoire de la **CCVBA** dans le cadre d'ateliers et sorties animés par Nathalie Manceron, chargée d'éducation au développement durable pour la Communauté de communes. A Fontvieille, c'est le process de traitement des eaux usées que la classe CE2 de l'école élémentaire Yvan Audouard a pu découvrir lors de la visite de la station d'épuration.

## Saint-Rémy-de-Provence : 300 élèves ont découvert l'œuvre de Beethoven

Que ce soit avec des actions d'éveil à la protection de l'environnement (voir ci-dessus) sur "La fête de la récup" à Maussane-les-Alpilles mais aussi de "Passion Schubert" ou "Les paysages français de Vincent Van Gogh", les enfants de notre territoire sont systématiquement associés dans le cadre de nombreuses actions pédagogiques... En novembre dernier, 300 élèves (pour 12 classes des écoles élémentaires des communes de notre territoire) ont été conviés à un concert à l'Alpiliun (Saint-Rémy-de-Provence) intitulé "La passion Beethoven". Ce concert a



clôturé plusieurs semaines d'enseignement autour de l'œuvre de Beethoven avec le concours des professeurs des écoles et des enseignants de l'École de musique du pays d'Arles. Une réussite pédagogique qui s'est conclue avec le chant par les élèves du célèbre et européen "Hymne à la joie". Un succès !



# La **CCVBA** et le Plan climat air énergie territorial du Pays d'Arles



Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) du Pays d'Arles est établi pour la période 2015-2021. Il définit le projet du territoire en matière de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air... Les Conseillers communautaires de la **CCVBA** l'ont voté le 15 décembre à Maussane-les-Alpilles

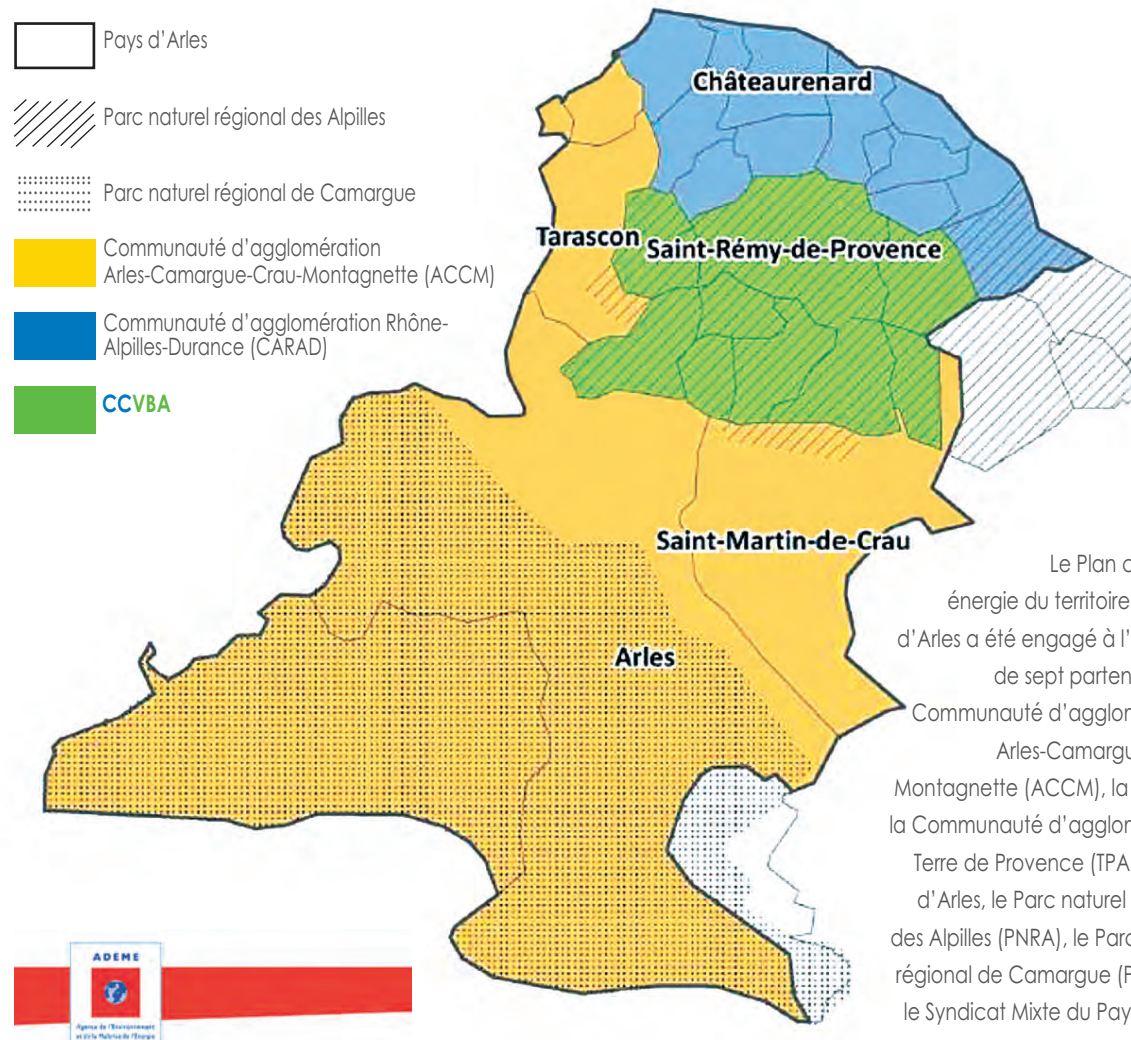
Les collectivités sont incitées, depuis le Plan climat national de 2004, à élaborer des plans climat territoriaux déclinant dans leurs compétences propres une véritable politique climatique et énergétique locale. Cet engagement national pour l'environnement a généralisé cette démarche et rendu obligatoire l'approbation d'un Plan climat air énergie territorial (PCAET) qui aborde principalement la lutte contre le changement climatique à travers l'urbanisme, l'aménagement du territoire, l'amélioration de l'efficacité énergétique des transports, des bâtiments et le développement des énergies renouvelables.

Le Pays d'Arles dispose d'un gisement d'énergies renouvelables important et diversifié : biomasse agricole et forestière, solaire, géothermie, éolien.

Ce potentiel pourrait permettre de couvrir une grande partie des consommations énergétiques du territoire et de développer plusieurs filières de production.



Le territoire du Plan climat air énergie du Pays d'Arles



Le Plan climat air énergie du territoire du Pays d'Arles a été engagé à l'initiative de sept partenaires : la Communauté d'agglomération Arles-Camargue-Crau-Montagnette (ACCM), la **CCVBA**, la Communauté d'agglomération Terre de Provence (TPA), la Ville d'Arles, le Parc naturel régional des Alpilles (PNRA), le Parc naturel régional de Camargue (PNRC) et le Syndicat Mixte du Pays d'Arles



Ces richesses naturelles peuvent également être converties en matériaux de constructions ou en matières premières pour l'agriculture et l'industrie, ce qui aura aussi un impact positif sur les émissions de gaz à effet de serre du territoire. Le Plan air climat énergie territorial du pays d'Arles couvre un territoire de 33 communes pour une population de 180.000 habitants.

Le Plan climat air énergie territorial du Pays d'Arles fixe les objectifs chiffrés du territoire en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables. Il propose également des principes directeurs destinés à orienter les projets menés sur le territoire, notamment dans le but d'assurer la cohérence avec les autres volets du projet de territoire, mais également afin d'atteindre les objectifs de développement durable local : la création de richesse et d'emplois, l'équilibre des finances publiques locales, la préservation du cadre de vie notamment.

Le Plan climat air énergie territorial du Pays d'Arles établit un plan d'action pour la période 2015-2021 permettant de progresser vers les objectifs fixés. L'élaboration du PCAET a été engagée en décembre 2011 dans le cadre de la Loi Grenelle 2. La Loi de transition énergétique pour la croissance verte adoptée en 2015 a modifié le cadre réglementaire en ajoutant notamment un volet consacré à la lutte contre la pollution de l'air. Ce Plan climat doit être compatible avec les objectifs et orientations du Schéma Régional climat air énergie de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (SRCAE) et des Plans de protection de l'atmosphère des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

### Un bilan annuel du Plan climat air énergie

Au terme des six ans de programmation, les résultats du Plan climat air énergie seront évalués de manière qualitative et quantitative afin d'en mesurer son impact par comparaison avec les attentes initiales. Les résultats obtenus seront mis en regard avec l'évolution du bilan énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre afin de mesurer l'impact du Plan. Sur la base de cette évaluation, un nouveau plan d'action de six ans sera établi.

## Les grands objectifs de ce Plan climat

Le Pays d'Arles souhaite orienter son territoire vers l'exemplarité énergétique et écologique. Avec ce Plan climat air énergie, il entend contribuer à l'effort mondial de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique. Il souhaite également réduire ses consommations d'énergie, développer sa production d'énergie de source renouvelable et préserver la qualité de l'air. Le Plan climat air énergie du Pays d'Arles s'inscrit dans les objectifs fixés par le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur à horizon 2021 et vers un territoire à énergie positive à horizon 2050. Les objectifs globaux sont :

- Les économies d'énergie.
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Le développement des énergies renouvelables.



### Les chiffres clés du Plan

- Réduire de 14% les émissions de gaz à effet de serre soit 115.000 tonnes par an.
- Réduire de 12 % les consommations d'énergie finale soit 450 GWh d'économies.
- Doubler la production d'énergie renouvelable pour la porter à 585 GWh/an et atteindre un taux d'autonomie énergétique de 18%.
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques locaux et notamment les particules fines (PM 2,5) de 30% et les oxydes d'azote (NOx) de 40%.
- Renforcer la capacité d'adaptation du territoire et réduire les vulnérabilités face au changement climatique.

## Aménagement de l'espace local : réunion publique et exposition itinérante pour le SCoT du Pays d'Arles

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un outil d'aménagement commun à l'échelle du Pays d'Arles. Le SCoT est un document stratégique d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de planification à l'échelle intercommunale. Il vise à mettre en cohérence les différentes politiques publiques d'un territoire. A ce titre, il s'intéresse à différentes problématiques, notamment : les lieux dédiés à l'économie et au commerce, le tourisme, l'habitat, les formes urbaines, les transports les déplacements, la consommation d'espaces, l'environnement et la préservation des continuités écologiques. Il est élaboré par le Syndicat mixte du Pays d'Arles et fédère les trois intercommunalités : la CCVBA, la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette et la Communauté d'agglomération Terre de Provence.



Après un temps nécessaire de débat et d'échanges entre les élus, ces derniers mois des réunions publiques (une à Saint-Rémy de Provence pour le territoire de la CCVBA) et une exposition itinérante ont permis de partager la vision collective des élus en charge de ce dossier de première importance pour notre territoire. En effet, en novembre, décembre, janvier et février derniers, les hôtels de ville de Fontvieille, Maussane-les-Alpilles, Mouriès, Saint-Rémy-de-Provence et Saint-Étienne du Grès ont accueilli l'exposition itinérante sur le SCoT du Pays d'Arles. Cette exposition a permis au public de découvrir le Diagnostic et le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Édité par le  
Syndicat mixte  
du Pays d'Arles  
vous pouvez  
télécharger  
ce document  
sur le site  
de la CCVBA

[www.vallee-des-baux-alpilles.fr](http://www.vallee-des-baux-alpilles.fr)

ou du Pays d'Arles

[www.pays-arles.org](http://www.pays-arles.org)





# Les bons gestes pour optimiser le rendement de vos composteurs individuels

## Renseignements pour acquérir un composteur individuel

Tél. 06 16 21 05 98

Nathalie Manceron - chargée d'éducation au développement durable

Tél. 06 16 78 60 33

Déchèterie intercommunale de St-Rémy

Depuis 2014, les élus ont voté un programme de mise à disposition de composteurs individuels en bois (label PEFC) pour les habitants du territoire de la **CCVBA**. La mise à disposition de ces composteurs aux habitants du territoire est accompagnée de bio-seaux et de mini-fourches afin d'en faciliter l'utilisation. Pour acquérir ce matériel, une contrepartie financière de 15 € est demandée pour ceux d'une capacité de 400 litres et de 30 € pour ceux de 600 litres

## Comment composter les déchets verts du jardin et de la cuisine ?

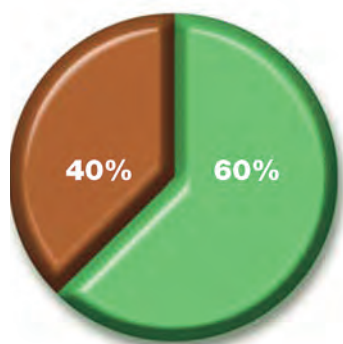


### Diversifier les apports et éviter les couches trop épaisses d'un même produit

**Matières brunes 40%**  
(souvent sèches et dures)

**Matières vertes 60%**  
(souvent humides et molles)

- Bois de tailles broyés
- Feuilles
- Papier journal
- Paille
- Fanes du potager
- Fleurs sèches
- Branchages
- Brindilles



- Épluchures fruits et légumes
- Restes de repas
- Marc de café, filtre à thé
- Compost jeune
- Fleurs fanées
- Tontes de gazon  
(en quantité limitée)

## A ne pas composter



Imprimés de couleur, restes de viandes et de poissons, sable, graviers, cendres, couches-culottes, métaux, plastique, excréments d'animaux familiaux...

### Des gestes à ne plus pratiquer

- Brûler les déchets verts.
- Jeter les déchets organiques valorisables dans la poubelle.
- Déposer des déchets de manière sauvage.

## Problèmes et solutions

**Compost trop humide** : le tas suinte, prend une consistance gluante et peut sentir mauvais. Fréquent si vous compostez essentiellement des déchets de cuisine et des tontes de pelouses.

**SOLUTION** : découvrez le composteur en période ensoleillée, veillez à introduire régulièrement des matières brunes et sèches pour l'aération (paille, brindilles, broyat).

**Mauvaises odeurs** : signe d'une mauvaise décomposition des déchets, elles peuvent être dues à un manque d'aération ou un excès de matières vertes.

**SOLUTION** : si le tas est compact, sortez le compost, laissez sécher puis rechargez. Ajoutez régulièrement des matières brunes.

**Présence de moucheron** : leurs larves vivent dans le compost et se nourrissent de matières azotées.

**SOLUTION** : bien mélanger les matières lors de chaque apport.

**Présence de rongeurs** : signe d'un compost trop paillieux ou trop sec.

**SOLUTION** : arrosez copieusement, introduire des déchets humides (matières vertes).

## Où placer votre composteur ?

- Il doit être placé dans un endroit ombragé, pas trop loin de la maison pour être accessible en hiver.
- Sur une surface plane, au contact de la terre.

**Aérer** pour une bonne dégradation des matières : les micros-organismes travaillent mal dans un compost trop tassé. Les matières brunes permettent la circulation de l'air.

**Mélanger** les matières vertes et brunes.

**Veiller** à maintenir une humidité constante (comme une éponge humide).



# La CCVBA se prépare à de nouveaux transferts de compétences



## ● Commerce et tourisme

La loi NOTRe impose le transfert du commerce et du tourisme au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le commerce et le tourisme sont des domaines d'activité incontournables dans les Alpilles. Le territoire possède de nombreux atouts le rendant très attractif : le climat méditerranéen, ses paysages diversifiés, en passant du paysage provençal, à celui de la chaîne montagneuse des Alpilles et au paysage de la Crau. En plus de ces atouts naturels, le territoire de la CCVBA possède un patrimoine bâti, historique et culturel exceptionnel. A ce jour, le territoire compte cinq Offices et Maisons de tourisme permettant de guider les touristes. Dans le cadre du Schéma de développement économique (SDE) de la CCVBA, une réflexion sur l'évolution de l'activité touristique sur le territoire intercommunal a été menée. Le Schéma de développement économique de la CCVBA préconise notamment la création d'un Office de tourisme intercommunal afin de développer une communication extérieure autour de l'image du territoire des Alpilles. Le diagnostic insiste également sur la nécessité d'adapter cette communication aux problématiques de chaque commune pour attirer partout les formes de tourisme souhaitées et adaptées : développement du tourisme durable, de l'œnotourisme, de l'agritourisme, etc... L'étude préconise également d'intégrer dans la compétence tourisme les actions d'événementiels qui servent autant à animer la vie locale des communes qu'à attirer les touristes.



## ● Collecte des ordures ménagères

La loi NOTRe impose un transfert de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la collecte et du traitement des déchets ménagers. A ce jour, la CCVBA exerce déjà la compétence traitement, la collecte étant assurée par les Communes. Actuellement, les communes gèrent en direct la collecte des déchets. Un transfert de compétence implique des transferts de personnels conséquents. La gestion des déchets ménagers constitue le premier poste de dépenses des collectivités territoriales en matière de protection de l'environnement.



## ● Gestion de l'eau potable

La loi NOTRe impose le transfert de la compétence de l'eau potable et de l'assainissement (collectif et non collectif) des communes aux intercommunalités, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La compétence de l'assainissement a déjà été transférée le 1<sup>er</sup> janvier 2015 à la CCVBA. A l'heure actuelle, il existe une cohérence à réunifier ces deux compétences, en anticipant la date butoir légale afin de donner de la lisibilité à la population et définir clairement le personnel affecté à ce service public. C'est à ce titre qu'une étude de faisabilité préalable au transfert de la compétence de l'eau, en date du mois de juin 2015, établit un état des lieux et une prospective sur les aspects techniques, financiers et humains. Afin de réaliser ce transfert dans les meilleures conditions et de laisser le temps à l'intercommunalité de l'organiser, un transfert de la compétence eau sera étudié par les Conseillers communautaires de la CCVBA dans ses deux composantes : gestion et distribution de la production d'eau potable.

## Mouriès-Eygalières : le 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'huile nouvelle de la Vallée-des-Baux célébré comme il se doit

Ce 25<sup>ème</sup> anniversaire de la fête de l'huile nouvelle s'est déroulé les 5 et 6 décembre à Mouriès autour du fameux Marché aux huiles, de ses dégustations du cru 2015 et de découvertes de produits du terroir de notre région et d'autres régions françaises. sur une organisation de l'association des Mouliniers de la Vallée-des-Baux présidée par Christian Rossi, cette fête annuelle a connu une nouvelle fois un réel succès populaire et notamment lors de la bénédiction célébrée par le père Robert.



A Eygalières, la cérémonie des "Tastaire d'Onour" s'est déroulée en présence de Martine Vassal, Présidente du Conseil départemental, Bernard Reynes, député-maire de Châteaurenard, de Marie-Pierre Callet, conseillère départementale, des maires de la Vallée-des-Baux et représentants de l'AFIDOL et du SIOVB dans une salle des fêtes comble avec la participation de maîtres cuisiniers de France qui ont concocté un repas de qualité à base d'huile nouvelle. Pour clôturer cette cérémonie un vibrant hommage a été rendu à Christian Rossi pour le quart de siècle passé à valoriser ce produit d'exception.



## CCVBA : Mélanie Pénalba est le nouveau visage du bureau d'accueil

"Après de nombreuses années d'expérience en accueil, secrétariat et assistantat juridique, commercial et administratif, et après avoir passé deux ans à m'occuper de mes enfants en congé parental, j'ai pris la décision de réintégrer le marché du travail. Enrichie de nouvelles qualifications obtenues au sein des différentes associations avec lesquelles j'ai collaboré ces deux dernières années, j'ai intégré le 4 janvier 2016 l'accueil de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles. Ce poste me permet de participer pleinement à la vie de mon territoire auquel je suis très attachée. Passionnée de photographie, je pars souvent explorer les Alpilles avec mon appareil sous le bras..."



# Des plantations pour enraciner la Filière Amande sur le territoire de la **CCVBA** et valoriser nos paysages



Les mercredi 20 et jeudi 21 janvier, ce sont 250 amandiers qui ont été plantés au cœur de la Vallée-des-Baux au pied de la citadelle baussenque et sur le secteur de l'Arcoule en partenariat avec la Fondation Yves Rocher-Institut de France, l'Afac-Agroforesteries dans le cadre du programme "Plantons pour la planète" et le lycée agricole de Saint-Rémy-de-Provence



Développement local

Comme nous avons pu le voir en pages 10-11 ou lors du précédent bulletin intercommunal N°11 du mois de mai 2015, la volonté de relancer la culture

de l'amande dans les Alpilles fait l'objet d'une réelle dynamique de territoire et relève d'une démarche globale de la **CCVBA** au service d'un développement durable de chacune des dix communes. Cette volonté intègre l'action économique, l'agriculture, en impliquant les domaines : culturel, touristique et la promotion du territoire dans un souci de protection de l'environnement, favorisant la biodiversité du massif et la diversité des paysages. Ainsi, l'action de la **CCVBA** s'inscrit dans une démarche de territoire en transition engagé dans l'esprit de la COP 21.

Fin janvier, à proximité du château des Baux ainsi que sur la route de Fontvieille 250, amandiers ont trouvé leur place au soleil. A l'aplomb de la citadelle des Baux-de-Provence, 70 arbres ont été plantés avec le concours des membres et personnels de la Fondation Yves Rocher-Institut de France et de l'Afac-Agroforesteries. 180 autres jeunes amandiers ont été plantés dans le secteur de l'Arcoule avec l'aide des élèves du lycée agricole de Saint-Rémy-de-Provence, action inscrite dans le nouveau programme de "Production horticole" de l'établissement.

## Objectif régional : 1.000 hectares dans les cinq ans dans le cadre de la relance de la Chambre régionale d'agriculture

Suivant un véritable projet de territoire, la **CCVBA** a inclus dès 2014 dans son Schéma de développement économique (SDE) une relance de la Filière amande autour du massif des Alpilles, en complément de l'olivier et de la vigne. Étendue par la suite grâce à la Chambre d'agriculture à l'échelle régionale, cette relance en Provence-Alpes-Côte d'Azur a pour ambition la plantation de 1.000 hectares d'amandiers dans les cinq prochaines années. La **CCVBA** est étroitement associée à cette démarche régionale coordonnée par la Chambre d'agriculture.



Lors de la "cérémonie" de lancement de cette opération de valorisation des paysage qui s'est tenue en mairie des Baux-de-Provence, Francis Guillot, président de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale du Pays d'Arles a souligné à Hervé Chérubini, président de la **CCVBA**, Michel Fenard vice-président de la **CCVBA** et Jean Mangion, vice-président de la **CCVBA**, l'intérêt de la CCIT d'Arles pour le projet de la Filière amande de la **CCVBA**.



Jacques Rocher, président de la Fondation Yves Rocher-Institut de France au côté d'Hervé Chérubini, Jean Mangion et Paule Pointereau, de l'association AFAC-Agroforesterie.



## Fondation Yves Rocher-Institut de France et Afac-Agroforesteries, partenaires de la **CCVBA**

L'animation de plantation aux Baux-de-Provence avec la Fondation Yves Rocher-Institut de France s'inscrit dans la relance de la Filière amande initiée par la **CCVBA**. Les amandiers plantés sur des parcelles communales des Baux-de-Provence présentent plusieurs variétés choisies pour leurs floraisons rose et blanche, échelonnées au printemps et leur spécificité locale particulièrement recherchée. Dans le suivi pérenne de ces nouveaux vergers, un agriculteur conduira ces parcelles en bio avec pour objectifs l'enrichissement de la biodiversité, du paysage, l'observation agronomique des comportements de variétés anciennes, locales ou traditionnelles françaises.

La plantation de 180 arbres dans le secteur de l'Arcoule effectuée par les élèves du lycée agricole de Saint-Rémy-de-Provence constitue une collection de 12 variétés d'amandiers.

